

**SAGE - Contrat de Rivière
du bassin de l'Ouche**

Comité technique

*Vendredi 22 février 2008
10h00 – Grand Dijon*

Compte-rendu

Etaient présents :

Madame Christine DURNERIN – Présidente de la CLE
Monsieur Albert GEROME – BA 102
Monsieur Jean CABBILLARD – UFC Que Choisir
Madame Laure GRANDI – Agence de l'Eau
Monsieur Etienne FLAMAND – association des propriétaires et gestionnaires de barrages
Mademoiselle Muriel CHAUVET – Syndicat Mixte du Dijonnais
Monsieur Bernard GEVREY – Syndicat des Irrigants
Monsieur Olivier VERY – ONEMA
Madame Hélène MOUCADEAU – DDAF / Police de l'Eau
Mademoiselle Carole SIMONOT – DDASS / Santé – Environnement
Madame Isabelle LHEUREUX – DIREN
Monsieur Eric GRUER – Fédération de Pêche de Côte d'Or
Monsieur David MULLER – VNF
Monsieur François DELLA CASA – SAUR
Monsieur Damien CERCUEIL – APRR
Madame Gisèle DACLIN – CLAPEN 21
Madame Geneviève CAMINADE – Conseil Régional de Bourgogne
Madame Isabelle LHEUREUX – DIREN Bourgogne
Monsieur Pascal VIART – SMEABOA – chargé de mission SAGE / Contrat de rivière
Monsieur Romain GARRAUT – SMEABOA – technicien de rivière

Absents excusés :

Monsieur Laurent MONNOT – Lyonnaise des Eaux
Madame Anne HERMAND – Chambre d'Agriculture
Mademoiselle Laure MALTERRE – Conseil Général
DRIRE

Madame Christine DURNERIN, Présidente de la CLE, ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Installation du Comité
- Présentation de la phase d'élaboration du SAGE
- Définition des objectifs et méthodologie
- Débat
- Calendrier des réunions

Installation du comité technique

Madame DURNERIN présente l'ordre du jour et commente le diaporama d'illustration.

Sont présentés :

- L'organigramme de la CLE et la place du Comité technique
- La liste actuelle des membres du comité technique
- Le rôle du comité technique :
 - Élabore l'état des lieux pour les commissions thématiques,
 - Apporte de données et connaissances dans tous les domaines,
 - Favorise la coordination entre les thématiques,
 - Propose les études complémentaires,
 - Participe à l'élaboration des cahiers des charges,
 - Participe au suivi des études,
 - Prépare les documents de synthèse pour les commissions thématiques.
- Le déroulement de la phase d'élaboration du SAGE et de l'état des lieux
- Les objectifs et la méthodologie à construire

Madame DURNERIN souligne l'importance de la participation de chacun des acteurs et du travail de synthèse dans chaque domaine ou thématique. La méthodologie doit donc être définie.

Les échanges par voie dématérialisée seront un outil privilégié, il est d'ailleurs souligné qu'un forum internet sera mis en place dès l'ouverture du site consacré aux SAGE, Contrat de Rivière et S.M.E.A.B.O.A.

Chaque commission thématique a commencé à préciser le contenu attendu de l'état des lieux. Un document de travail est remis aux participants comprenant le diaporama et une proposition de déclinaison de chaque thématique comme base de débat sur la méthodologie.

Débat

Madame DURNERIN appelle les commentaires des participants.

Monsieur GEVREY demande des précisions sur ce qui est à réaliser.

Madame DURNERIN lui précise que l'objectif de fin 2008 est la finalisation de l'état des lieux sur toutes les thématiques et l'ensemble du bassin versant. Il faut donc que chacun apporte ses compétences et connaissances sous forme synthétique et prospective.

Le syndicat des irrigants et la DDAF ayant des données similaires, à ces services d'organiser leur participation.

Il est nécessaire de quantifier les besoins, les ressources, organiser les contributions tout en assurant la mobilisation et l'appropriation de chacun.

L'objectif DCE à l'échéance 2015 est le fil conducteur. La construction du SAGE et du Contrat de Rivière nécessite de dépasser les oppositions pour s'orienter vers des règles communes.

L'expérience des autres SAGE (Vouge), permettra d'éviter des erreurs et probablement gagner du temps.

Monsieur VERY : Définir des problématiques et en fonction, déterminer qui fait quoi ?

Mr. VIART : la proposition de déclinaison a justement pour but de faciliter le positionnement de chacun et l'apport d'idées.

Exemple de la « gestion qualitative ».

Madame CAMINADE : Précision sur l'articulation des instances, validation des propositions d'étude et sur les actions nappe sud (recrutement). Concernant la méthodologie, bien distinguer SAGE et Contrat de rivière. Qu'est-ce qui serait engagé en 2008 ?

Madame DURNERIN : Les engagements sont dans la continuité des éléments déjà identifiés dans le Défi Ouche. D'autre part, l'état des lieux (2008) est obligatoirement commun aux 2 démarches.

Afin d'apporter une première précision sur les projets 2008, sont à noter :

- l'étude sur les champs d'inondation (tributaire des procédures PPRI en cours)
- les études « ressource en eau » et « hydraulique agricole » (deux stagiaires),
- programmation d'autres études complémentaires en attente de la réinstallation de la CLE et de ses instances.

Ces programmations restent également tributaires du budget du SMEABOA qui n'est pas illimité.

Madame LHEUREUX : demande des précisions sur l'organisation du comité technique par rapport aux commissions thématiques.

Madame DURNERIN : précise que le comité technique « nourri » l'état des lieux en attendant la remise en place des instances. De plus, les services impliqués sont associés aux commissions thématiques. Le comité technique, dans sa configuration complète, joue un rôle de coordonnateur entre les thématiques.

Au titre de l'information générale, les dossiers préalables (SAGE et CR) seront transmis aux membres du comité technique ainsi que la liste des études programmées sur 2008 et leurs objectifs.

Une synthèse de l'étude qualité des eaux 2006-2007 sera reprise dans le document de base de l'état des lieux qui sera rédigé pour la prochaine réunion.

Madame GRANDI propose de diviser le comité technique par thématique.

Madame DURNERIN indique qu'il faut cependant éviter la multiplication des réunions.

Madame LHEUREUX dit qu'un comité systématiquement « plénier » risque de voir la démobilisation de certains acteurs qui pourraient avoir le sentiment d'une participation peu productive.

Madame DURNERIN propose la base d'une réunion mensuelle, avec invitation de tous les membres, à chacun d'apprécier, selon l'ordre du jour, la pertinence de sa participation. Il faut

également envisager de grouper les réunions pour limiter les déplacements. L'intervalle entre 2 réunions doit permettre la production d'éléments nouveaux.

Madame GRANDI pense qu'un comité technique plénier trimestriel est suffisant.

Monsieur GRUER demande que la Fédération de Pêche participe à la commission « aménagement du territoire ». Madame DURNERIN répond que les appels de participations n'ont pas toujours reçus de réponses. La demande est prise en considération.

Il est demandé que communication soit faite des listes de participants de chaque commission à chaque membre du comité technique.

Prochaine réunion

Base réunion mensuelle par thématique et grouper les thématique (par ½ journée ou journée).
Entre deux réunions, utiliser les échanges dématérialisés.

Le SMEABOA fait le compte rendu de la réunion, la mise au clair de la méthodologie, le point sur les participants aux commissions, un canevas par thématique (synthèse en référence aux études recensées, au dossier sommaire), tableau des études avec annotations.

Madame MOUCADEAU indique que les dossiers constitués au titre de loi sur l'eau pourront servir de base de données d'informations.

Prochaine réunion le vendredi 28 mars 10h00 au Grand Dijon.